

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Convocation du 7 septembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT, Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER.

Absents excusés : Karine BOUCHET (Pouvoir donné à Elvine LEON), Jean-Marie LEYGONIE (Pouvoir donné à Isabelle MORESI).

Absent : Sylvie DESBOURDELLE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Madame Caroline BENOIT-GONIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

2021-36/ Délibération relative aux compétences transférées au SYDER

Rapporteur : M. GIRARDON

Le SYDER a modifié ses statuts lors de la séance du comité syndical du 22 juin 2021 afin d'y intégrer de nouvelles compétences.

Le SYDER demande maintenant à chaque commune d'entériner, ou non, cette délibération.

D'autre part, le SYDER souhaite que chaque commune en profite pour indiquer quelles sont

les compétences qu'elle a actuellement transférées au SYDER et celles qu'elle(s) souhaiterait(en)t transférée(s).

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif reprenant les compétences communales transférées et les compétences pouvant être transférées.

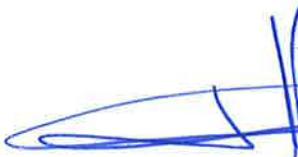
Il est proposé au conseil municipal de maintenir les compétences transférées et de rajouter la compétence « Production d'électricité » (photovoltaïque et autres).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts.
- d'indiquer les compétences transférées par la commune au SYDER :
 - électricité
 - distribution public de gaz
 - éclairage public – maintenance
 - IRVE

Et de rajouter le transfert de la compétence :

- Production d'électricité (photovoltaïque et autres)

Le maire

Diogène BATAÏLLA
